

NATURA 2000 en Vallée du Loir

De Vaas à Bazouges

Document d'information, Février 2010

Edito

La démarche « Natura 2000 » en Vallée du Loir ne date pas d'hier !

Elaboré en 2007-2008, le document d'objectifs, fixe les orientations de gestion des 4000 hectares du site. Il s'agit maintenant d'inciter les acteurs locaux à s'engager dans des démarches contractuelles de préservation des habitats et des espèces.

Le Syndicat Intercommunal du Loir a confié, depuis mai 2009, l'animation du site Natura 2000 au CPIE. Ainsi les propriétaires et exploitants de terrains peuvent avoir accès à des aides financières ou des exonérations fiscales s'ils s'engagent pour la préservation de la biodiversité.

Aussi j'invite chacun à se renseigner sur cette démarche auprès des techniciens du CPIE afin que nous travaillions tous ensemble dans le respect des Hommes et de la nature de la Vallée du Loir.

Jean-Pierre Debrou,
Président du Comité de pilotage
Natura 2000 Vallée du Loir

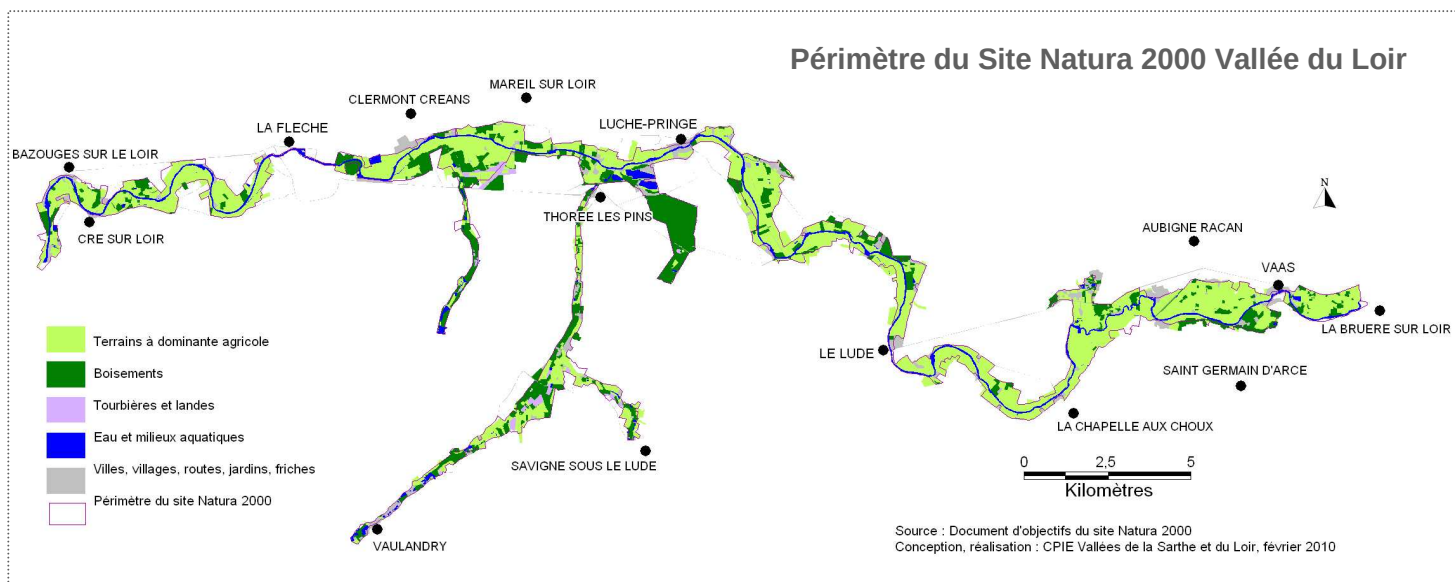
Qu'est ce que Natura 2000 ?

C'est un réseau de sites en Europe qui vise à préserver la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles de chaque région concernée.



Le site Natura 2000 Vallée du Loir

Le périmètre du site Natura 2000 « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » correspond au lit majeur du Loir et à certains de ses affluents (Les Cartes, le Gué Cartain). Ce site s'étend sur environ 4000 hectares et concerne 15 communes.



La mise en œuvre du document d'objectifs

Le document d'objectifs comporte un chapitre qui propose des travaux à réaliser pour restaurer ou entretenir les habitats naturels et les espèces recensées. La mise en œuvre de ces actions est proposée à toute personne titulaire de droits réels ou personnels sur le site. Plusieurs dispositifs sont accessibles aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités : le contrat Natura 2000, les mesures agro-environnementales territorialisées et la charte Natura 2000.



Entretien d'arbres têtards



Entretien de milieux ouverts



Dispositif	Bénéficiaires	Objectif	Exemples d'actions soutenues	Engagement du bénéficiaire	Contrepartie	Contact technique
Contrat Natura 2000	Propriétaires et ayant droits ayant des terrains dans le site Natura 2000	Mettre en œuvre, sur la base du volontariat, les travaux proposés dans le document d'objectifs afin de gérer et de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces présents sur le site	- Création, restauration de mares - Création, entretien d'arbres têtards - Restauration, entretien des milieux ouverts - Entretien des haies - Gestion, aménagement voire effacement des petits ouvrages hydrauliques - Restauration de cours d'eau - Protection de gîtes à chauves souris	Respect des engagements du contrat : réaliser ou faire réaliser les actions prévues au contrat.	- Contrepartie financière directe (jusqu'à 100% des travaux) - Avantages fiscaux	CPIE (Willy Chéneau)
Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt)	Exploitants agricoles utilisant des terrains dans le site Natura 2000 (parcelles PAC)	Soutenir les bonnes pratiques agricoles afin de maintenir la richesse biologique du site Natura 2000	- Mesures concernant les prairies (limitation de la fertilisation, limitation du chargement, retard de fauche,...) - Entretien de haies - Création et entretien d'arbres têtards - Entretien de mares	Respect des engagements pendant les 5 années de mise en œuvre	- Contrepartie financière directe (aide compensant le surcoût induit par l'action) - Avantages fiscaux	CPIE (Marek Banasiak)
Charte Natura 2000	Propriétaires, ayant droits et usagers utilisant des terrains dans le site Natura 2000	Inciter les bénéficiaires à pérenniser leurs efforts pour l'entretien courant des parcelles incluses dans le site Natura 2000 dans l'optique de préserver les habitats et les espèces présents	- Maintien de prairies - Gestion durable des forêts - Respect des milieux aquatiques	Respect des bonnes pratiques de gestion usuelle identifiées dans la charte	- Avantages fiscaux - Pas de contrepartie financière directe	CPIE (Willy Chéneau)



Ré-ouverture d'une mare



Formation de structures animatrices de documents d'objectifs

Zoom sur les Mesures Agro-Environnementales territorialisées :

Entretien avec Philippe Hauteux, exploitant à La Flèche

Pourquoi avoir contractualisé des MAEt?

Les nombreuses mesures proposées sont satisfaisantes pour les agriculteurs et permettent une certaine souplesse car ils peuvent les choisir en fonction de leurs pratiques. Ainsi, sur mon exploitation, je n'ai pas de contraintes fortes par rapport aux mesures engagées.

Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Les aides PAC tendant à diminuer notamment par rapport aux surfaces cultivées, les aides liées aux MAE sont les bienvenues pour les exploitants respectant l'environnement. Les mesures ont été bien construites en concertation avec les agriculteurs mais certaines mesures peuvent paraître encore trop contraignantes pour certains d'entre nous, notamment le chargement à la parcelle.

Y'a-t-il eu une évolution dans les pratiques ?

Non, j'étais déjà sensibilisé à l'environnement. Mais je vais étendre certaines pratiques à l'ensemble de l'exploitation sans me restreindre au site Natura 2000 comme l'entretien et la création d'arbres têtards.



Voulez-vous valoriser votre expérience ?

Tout à fait, je suis prêt à intervenir auprès des agriculteurs de la vallée qui ne se sont pas encore engagés pour leur montrer que ce n'est pas si difficile de respecter les engagements sachant que la plupart sont déjà dans des systèmes extensifs.



Bilan 2009

19 exploitants se sont engagés en 2009 sur des mesures agro-environnementales. Ce sont notamment 258 hectares de prairies, 49 arbres têtards et 21 mares qui ont été contractualisés pour 5 ans. Le montant d'aides allouées à ces seules MAE est d'ores et déjà de 295 290 euros sur 5 ans.

Un contrat Natura 2000 a été signé en 2009, sur le site de la Prée d'Amont à Vaas avec le Conseil général de la Sarthe sur des parcelles dont il est propriétaire.

Une question, une précision ? N'hésitez pas à nous contacter :

CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
3 rue Nicolas Appert - 72200 La Flèche
Tél : 02 43 45 64 74
Mail : natura2000vl@orange.fr



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR